

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-035
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET
Abonnement internet et VPN - Evolution

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant qu'il convient de faire évoluer les abonnements internet et VPN des sites de Saint-Flour Communauté ;

Vu la proposition d'ORANGE Business Services, 11 Quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - RCS Nanterre 380 129 866 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer les bons de commande à intervenir avec Orange :

- pour la partie ligne téléphonique et internet pour une durée de 12 mois aux montants annuels suivants :
 - Internet - Centre technique Pierrefort : 480 € HT
 - Internet -Déchetterie Saint-Flour : 480 € HT
 - Ligne Ascenseur - Médiathèque Pierrefort : 201,84 € HT
 - Ligne téléphonique + Internet - Le Rex : 1085.52 € HT
 - Ligne téléphonique + Internet – Pole Territoriale de Santé : 1086.84 € HT
 - Ligne téléphonique + Internet – Agence Postale Saint Flour : 801.84 € HT
 - Ligne téléphonique – Hall Animation Pierrefort : 201.84 € HT
 - Internet – Gites Alleuze : 600 € HT
 - Ligne téléphonique + Internet – bâtiment Ussel : 883.68 € HT
 - Ligne téléphonique - Forages de Coltines : 201.84 € HT

Soit un montant de 6 023.4 € H.T. - 7 228,08€ TTC sur 12 Mois ;

- Pour la partie BTIP (Business Talk IP SIP d'une durée de 60 mois) :
 - Complexe Intercommunal Besserette : 22,85 HT/Mois
 - Pôle territorial de Santé : 22,1 HT/Mois

soit un montant de 539.4 € HT - 647,28€ TTC sur 12 Mois ;

- Pour la partie BVPN sur une durée de 48 Mois :
- Village Entreprise – Evolution Corporate Always on 4G 800M : 398,55 € HT/Mois
 - Centre Aqualudique – Evolution Small Always on 4 G Fibre MAX : 76.14 € HT/Mois
 - Pays d’Art et d’Histoire - Evolution Small Always on 4 G Fibre MAX : 76.14 € HT/Mois
 - MFS Chaudes-Aigues - Evolution Small Always on 4 G Fibre MAX : 76.14 € HT/Mois
 - MFS Neuvéglise-sur-Truyère - Evolution Small Always on 4 G Fibre MAX : 76.14 € HT/Mois
 - MFS Pierrefort - Evolution Small Always on 4 G Fibre MAX : 76.14 € HT/Mois
 - MFS Ruynes-en-Margeride - Evolution Small Always on 4 G Fibre MAX : 76.14 € HT/Mois
 - Médiathèque Pierrefort - Evolution Small Fibre MAX : 50,59 HT/Mois
 - Centre Technique Chaudes-Aigues : Evolution Small Fibre MAX : 50,59 HT/Mois
 - Conservatoire Saint-Flour : Evolution Small Always on 4 G Fibre MAX : 76.14 € HT/Mois
 - Complexe Intercommunal Besserette - création Small Fibre Max : 50,59 HT/Mois
 - Ecomusée Margeride - Création Small Fibre Max : 50,59 HT/Mois
 - Pôle Santé – Création Small Fibre Max : 50,59 HT/Mois

soit un montant de 14 213,76 € HT - 17056,51€ TTC sur 12 Mois ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et suivants ;

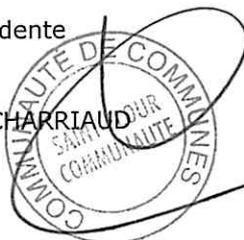
Article 3 : Qu’ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l’encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 12 mars 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 25 MARS 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l’ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d’entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

25 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250312-DEC2025-035-AU
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025